

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 21 MAI 2025

Date de la convocation
15.05.2025

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 20
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq
le vingt-et-un mai,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, M. DUCROT, M. RIGALT, Adjoints ;
M. JALLAIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme LAMBERT,
Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme VAUCELLE, Mme BONNET, M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT,
M. VION, M. BONNET.

Pouvoir de Mme Bernadette VAUCELLE à Mme Laurence MOUSSEAU

Pouvoir de Mme Nicole BONNET à Mme Sandrine LAMBERT

Pouvoir de Mme Pascale PELLETIER à Mme Marie FERRÉ

Pouvoir de Mme Stéphanie LIÉBOT à Mme Sandra PROD'HOMME

Pouvoir de M. Bertie VION à M. Joël DAZAS

Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

GRDF : Redevance contractuelle de concession 2025

M. Gilles ROUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

La commune de Loudun a confié à GRDF la distribution publique de gaz naturel
dans le cadre d'un contrat de concession signé le 11 décembre 2002 d'une durée de
30 ans. Conformément à ce contrat, GRDF doit verser un montant de redevance de
fonctionnement dite « R1 ».

Par courrier en date du 29 avril 2025, GRDF nous informe que le montant de
cette redevance pour l'exercice 2025 s'élève à 4 962.60 €.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à percevoir
cette somme.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS



Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le :28 MAI 2025.....

Publié le :28 MAI 2025.....

Notifié le :